

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE319

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 23

Après la date :

« 1965 »,

supprimer la fin de l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle puisque les modalités d'application font l'objet d'une disposition spécifique.